

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 20 OCTOBRE 2020

à 20 heures 00

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance à huis clos le mardi 20 Octobre 2020 à 20 heures 00 sous la présidence de Monsieur COLL Jackie, Maire de Bolquère.**

**Présents** :Mme Françoise Martin. M. Jean Louis Brunet. M. Pierre Boutet. M. André Bataille. Mme Françoise Delcasso-Dejoux. M. Marcel Blanc. Mme Morgane Lalouette. M. Antonin Hug. M. Jackie Coll. M. Henri Baudet. Mme Marie-claire Francez-Charlot. M. Marc Blanic.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Michel De La Osa donne procuration à Monsieur André Bataille.  
Madame Anne Galibert donne procuration à Madame M-C Francez-Charlot.

Monsieur Jackie COLL ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**Désignation du secrétaire de séance :**

En début de séance, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. Le Conseil Municipal - à l'unanimité - désigne Madame M-C Francez-Charlot comme secrétaire de séance.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 septembre 2020**

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte rendu de la séance du 18 septembre 2020.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal - après avoir délibéré - **DÉCIDE** - à l'unanimité - d'approuver le compte rendu du 18 septembre 2020.

**POINT 1 - PERSONNEL**

**1.1 - Fermeture de poste**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Francez-Charlot et explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de fermer un poste d'adjoint technique 2ème classe contractuel à 08/35ème à compter du 01 septembre 2020.

Le Conseil Municipal - **DÉCIDE** - à l'unanimité de fermer ce poste.

**20 heures 15 Mouvement de séance : Arrivée de Mme Françoise MARTIN**

## **1.2 - Ouvertures de postes**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Francez-Charlot et explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'ouvrir plusieurs postes à savoir :

- Un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 02 janvier 2021.

Le conseil municipal – **DÉCIDE** – à l'unanimité d'ouvrir ce poste.

- Un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet en renfort aux services techniques pour la période du 01 décembre 2020 au 31 mars 2021.

Le conseil municipal – **DÉCIDE** – à l'unanimité d'ouvrir ce poste.

- Trois postes d'adjoints techniques contractuels à temps complet en renfort aux services techniques pour la période du 16 décembre 2020 au 07 mars 2021.

Le conseil municipal – **DÉCIDE** – à l'unanimité d'ouvrir ces trois postes.

- Un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet aux services techniques pour une durée de 01 an à compter du 05 octobre 2020.

Le conseil municipal – **DÉCIDE** – à l'unanimité d'ouvrir ce poste.

- Un poste d'adjoint technique 2ème classe contractuel à 6,33/35ème pour la période du 01 septembre 2020 au 02 juillet 2021.

Le conseil municipal – **DÉCIDE** – à l'unanimité d'ouvrir ce poste.

## **1.3 - Renouvellements de contrats**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Francez-Charlot et explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de reconduire plusieurs contrats :

- Un contrat d'adjoint administratif contractuel à temps complet pour une durée de 01 an à compter du 02 décembre 2020.

Le conseil municipal – **DÉCIDE** – à l'unanimité de reconduire ce contrat.

- Un contrat contractuel d'adjoint technique 2ème classe à temps complet à compter du 01 octobre 2020 au 30 novembre 2020.

Le Conseil Municipal – **DÉCIDE** – à l'unanimité de reconduire ce contrat.

## **POINT 2 - AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **2.1 - Renouvellement du bail Antenne Orange**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le bail concernant l'antenne relais Orange implantée aux ateliers municipaux est arrivé à échéance le 30 juin 2020 et qu'il est nécessaire de passer un nouvel avenant à ce bail.

Il informe aussi que jusqu'à présent la durée de ce bail était d'un an et que le loyer annuel était de 7 600.00 € toutes charges et taxes incluses.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal – **DÉCIDE** – à 12 voix pour et 02 voix contres – **d'AUTORISER** - Monsieur le Maire à passer un avenant n°6 au bail Orange du 11 avril 2003.

## **2.2 - Protection fonctionnelle des agents ASVP**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au litige opposant des ASVP et un tiers, la Commune de Bolquère demande au Cabinet SCP TERRITOIRES AVOCATS, en qualité d'avocat de la Commune, de défendre cette procédure.

Le conseil municipal – **DÉCIDE** – à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à confier le dossier à ce cabinet d'avocats.

## **2.3 - Convention ESF**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la mise à disposition à l'École de Ski Français de Pyrénées 2000 du Télé Corde et du Tapis de l'Ourson, pour l'exercice de ses activités d'enneigement du ski et des sports de glisse, la Commune de Bolquère doit renouveler la convention d'occupation du domaine privé avec l'ESF.

Il informe l'assemblée que la précédente convention avait été établie du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 30 novembre 2020, soit 7 ans, et que son loyer annuel était de 1 700.00 €.

Au vu de ces éléments Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le loyer et la durée de cette convention.

**Mouvement de séance : Monsieur Marc Blancic sort de la salle du conseil municipal pour ne pas prendre part au vote.**

Le conseil municipal – **DÉCIDE** – à l'unanimité soit 13 voix pour, de fixer le loyer annuel à 1 900.00 € et de reconduire la durée de la convention à 7 ans.

## **POINT 3 - DOSSIERS DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri Baudet, premier adjoint.

Ce dernier explique aux membres du conseil municipal que pour l'attribution des subventions aux différentes associations, il est nécessaire de délibérer pour chacune d'elle sur le montant attribué.

**Mouvement de séance : Monsieur Pierre Boutet sort de la salle du Conseil Municipal pour ne pas prendre part au vote pour l'association Endavant.**

Le conseil municipal – **DÉCIDE** – de reconduire les montants attribués en 2019 aux associations qui ont sollicitées une subvention pour l'année 2020.

## POINT 4 - COMMUNE

### 4.1 - Astreintes hivernales personnel service technique :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre en place, comme chaque année, un service d'astreintes notamment pour les services techniques, les week-ends, dimanches et jours fériés pour la période du 02 novembre 2020 au 30 avril 2021.

Le Conseil Municipal - **DÉCIDE** - à l'unanimité de mettre en place cette période d'astreintes.

## QUESTIONS DIVERSES

### - Demande de subvention de la MAM

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Françoise Delcasso-Dejoux, conseillère municipale, qui informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de programmer des travaux de rénovation énergétique du bâtiment communal de la MAM. Aussi pour ce faire un dossier de demande de subvention va être déposé auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

### - Activité Snake-Gliss domaine skiable de Pyrénées 2000

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Claire Francez-Charlot, 2ème adjointe, qui informe le conseil municipal que Monsieur Julien Boher du bureau montagne Les Angles a signé une convention avec Altiservice afin de dispenser l'activité Snake-Gliss sur la station. Aussi pour ce faire, il est nécessaire d'établir un arrêté communal afin que cette activité puisse être organisée sur le domaine skiable de Pyrénées 2000.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures.